



## Urgent

Par **masha**, le **15/09/2009** à **17:13**

Bonjour,

Je suis étudiante étrangère, j'ai effectuée toutes mes études à Poitiers. Je commencerai une thèse de doctorat en octobre à la faculté paris XI à Chatenay-Malabry. Je dépends donc désormais de la sous-préfecture d'Antony. Le problème est que mon titre de séjour périmé aujourd'hui et cela fait 3 semaines que je j'essaye de joindre le bureau des étrangers (répondeur, boîte vocale saturée). La standardiste s'est permis de me dire qu'il fallait m'y prendre plut tôt et qu'il faut que je me déplace. Suis-je en situation irrégulière? De plus, je n'ai pas encore signé mon contrat doctoral et pour le logement il faut attendre fin octobre (donc pas d'attestation de logement).

C'est urgent

Merci de me répondre

Par **anais16**, le **17/09/2009** à **20:20**

Bonjour,

faites les démarches immédiatement dans l'une ou l'autre des préfectures. Manifestez-vous, quitte à demander un transfert de dossier qui prend un peu de temps, mais ne restez pas avec un titre de séjour périmé car cela vous plongera en situation irrégulière et les préfectures n'apprécieront pas.

Même si votre situation est encore en transition, il faut en avertir la préfecture!